

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

18 FEVRIER 2000

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS SCOLAIRE ANNUEL
DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

DEPOSEE PAR **MME BERTOUILLE** ET **M. WAHL**

DEVELOPPEMENTS

Jamais autant que depuis un an des manifestations, conférences et rencontres n'ont eu lieu pour mettre en évidence la résistance et la déportation pendant la dernière guerre mondiale.

Il est vrai que la mémoire se cultive à l'école et qu'il convient d'y mettre en évidence les horreurs de la guerre.

En plus des rencontres avec des témoins du passé qui permettent aux jeunes de se souvenir pour résister au présent, l'on constate que, de plus en plus, des « Compagnons de la mémoire » invitent à des soirées de la mémoire et de l'actualité.

On constate aussi que des témoignages de victimes de la barbarie nazie contribuent à la réalisation de vidéocassettes pour cultiver la mémoire.

Il est vrai qu'il est essentiel au niveau de l'école de préserver et d'actualiser le souvenir.

Dans certains pays européens, des concours scolaires sont organisés et sur base d'un thème unique. Ainsi il est proposé en France aux élèves de lycée d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel et aux classes de

troisième de collège de participer à un concours scolaire de la résistance et de la déportation.

Ce concours est organisé à l'initiative du ministère de l'Education.

Nul ne conteste aujourd'hui la phrase de Chateaubriand, extraite des *Mémoires d'Outre-tombe*: « Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts; les morts, au contraire, instruisent les vivants. »

Il est donc opportun aussi, au niveau de la Communauté française, que le département de l'Education soit chargé par le Parlement de la Communauté française d'organiser, chaque année, un concours scolaire de la résistance et de la déportation.

Le thème qui pourrait être retenu serait identique à celui qui est retenu par le ministère de l'Education en France.

C'est l'objectif de la présente proposition de résolution.

Ch. BERTOUILLE.
J.-P. WAHL.

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS SCOLAIRE ANNUEL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Article unique

Chaque année, en décembre, le ministère de l'Education, responsable de l'enseignement secondaire, propose aux élèves des classes de troisième de l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel, la participation à un concours scolaire de la résistance et de la déportation.

Sur base des plaques, des stèles, des monuments qui évoquent le souvenir des actions de résistance et la mémoire des victimes des persécutions et des répressions de la période de 1940 à 1945, les élèves de troisième des établissements précités de l'enseignement de la Communauté française recherchent et commentent par écrit l'histoire de ces femmes, de ces hommes et de ces enfants.

Les participations au concours scolaire sont individuelles.

Elles font l'objet de corrections par un jury du ministère de l'Education de la Communauté française dont les membres sont désignés par le ministre compétent de l'Education de la Communauté française.

Les lauréats reçoivent un certificat relatif à leur participation et leur classement et des prix qui sont offerts par le Parlement de la Communauté française et par le Gouvernement de la Communauté française.

Ch. BERTOUILLE.
J.-P. WAHL.

